Fle

CERT

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

in the comment of

No **20**SECRET/80
22 juillet 1957

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII - 1957

LISTE XXXII - AUTRICHE

Le gouvernement autrichien a fait savoir aux PARTIES CONTRACTANTES qu'il désire entrer en négociations en vue de modifier les concessions reprises ci-après, et il précise qu'une communication donnant de plus amples détails à ce sujet leur sera adressée en temps utile.

	Position du tarif autrichien	Désignation des produits	Pays avec lequel les concessions doivent être négociées	
	ex 113 b)	Lessive de sulfite	Suède	
· /	ex 124 f)	Huile pour transformateur et huile blanche	Etats-Unis	ν.,
	V 271 b) 1	Linoléum d'une épaisseur jusqu'à 2,2 mm.	Allemagne (République	fédérale)
,	/ _{271 b) 2}	Linoléum incrusté	11	п
\checkmark	ex 273 a)	Toile cirée en soie	Royaume-Uni	(1)
J	ex 274 a)	Articles de toile cirée en soie	11 11	
	ex 438 g)	Moteurs à combustion pesant par pièce moins de 25 kg.	France, Royaume-Uni	
	ex 438 A b) 3 et 4	Pompes d'alimentation pour chaudières et pompes pour l'usage domestique, en fer, pesant par pièce moins de 1.000 kg.	Allemagne (République	fédérale)
$\sqrt{}$	ex 439 d) 2, alpha, beta, beta)	Fancuses	11	TT .
V	441 c) 4, epsilon)	Machines frigorifiques pesant moins de 200 kg.	Danemark Etats⇔Un i s	
	458 d) 2	Parties de cycles	Allemagne (République	fédérale)
V	480 a)	Verres pour les yeux, de toute sorte	II.	11
J	ex 480 b) 1	Jumelles de théâtre et de campagne	France, Allemagne (République	fédérale)
V	ex 518 b)	Essences aromatiques ne contenant pas d'alcool ou d'éther	Royaume-Uni, Etats-Unis	